



SNUipp-FSU Somme

25 rue Riolan

80000 AMIENS

03.22.80.80.78

snu80@snuipp.fr

REFONDATION DE L' ÉCOLE : LES ENSEIGNANTS OUBLIES !

Refondation de l'école : vous aviez dit concertation ? Et les enseignants là-dedans ?

V. Peillon a présenté son projet de loi d'orientation au CSE le 11 Octobre 2012. Les enseignants et leurs conditions de travail sont les grands oubliés de ce projet de réforme d'un gouvernement...de gauche ?!

Si on peut se réjouir qu'un certain nombre de points défendus par le SNUipp-FSU sont aujourd'hui au cœur du débat public - comme la revitalisation de l'école maternelle, la réhabilitation de la scolarisation des moins de 3 ans dans les zones sensibles, la mise en œuvre du plus « de maîtres que de classes » (mais dans quelles conditions ?) ou la refonte de la formation des enseignants - les annonces faites par Vincent Peillon le 11 octobre dernier au CSE sont très loin de nous satisfaire et de répondre aux attentes des personnels qui agissent au quotidien sur le terrain, à savoir les enseignants.

Sans aucune concertation avec cette base, qui aurait dû être la première écoutée, le Ministre a d'ores et déjà lancé le calendrier qui accompagne l'élaboration de **SA** réforme.

Cette réforme se focalise avant tout et essentiellement sur la révision des rythmes scolaires demandée par le Président, mais qui - nous l'avions dit à maintes reprises - ne saurait constituer la recette magique pour améliorer les résultats de l'école.

Beaucoup de points ne sont pas abordés dans les propositions du Ministre. Ils nous paraissent essentiels à la réussite d'une telle réforme et ils ont malheureusement été relégués au second plan voire totalement escamotés. Avant toute décision sur les rythmes, il aurait d'abord fallu parler des programmes scolaires et de leurs contenus, de l'évaluation des élèves, de la baisse des effectifs dans les classes, du lien avec les familles, des conditions d'exercice du métier, de la revalorisation salariale des enseignants tant attendue, de la réhabilitation des RASED, de l'avenir réservé à l'aide personnalisée (mal vécue par les enseignants), du fonctionnement et de la direction de l'école, d'un retour d'une vraie formation continue...

Des engagements préalables auraient été indispensables concernant l'articulation du temps scolaire et périscolaire. Il sera inadmissible que la réforme génère de nouvelles inégalités en matière d'offre éducative en faisant porter son coût sur les collectivités, ou sur les parents.

Il est tout aussi inadmissible que cette future loi dégrade les conditions de vie personnelle et professionnelle des enseignants mais aussi leur pouvoir d'achat. Les frais générés par cette demi-journée de travail supplémentaire suite à la décision unilatérale du Ministre de travailler 9 demi-journées doivent être compensés.